

1. Identification unique	Chaque emballage est doté d'un numéro de lot unique qui renvoie aux spécifications établies pour cette colle.	
2. Désignation	Forbo Eurocol Nederland 690 Europlast : colle carrelage mural en dispersion.	
3. Application	Pour le collage de carreaux muraux en céramique sur des murs intérieurs fixes et stables, tels que des stucages à base de ciment et/ou de plâtre et du carrelage existant. Convient pour l'intérieur.	
4. Nom et adresse de contact fabricant	<p><i>Forbo Eurocol Nederland B.V.</i> <i>Industrieweg 1-2</i> <i>NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas</i> <i>Tél. +31 75 6271600</i> <i>Courriel : info.eurocol@forbo.com</i></p>	
5. Nom et adresse de contact autorisé	Non applicable	
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	3	
7. Activité de l'organisme de certification notifié tel que requis par la norme harmonisée	L'organisme notifié de certification IKOB-BKB, numéro d'identification no.0957, a réalisé les tâches dans le cadre du système 3 et démontré que la colle carrelage citée répond aux exigences d'examen de type initial telles que décrites à l'Annexe ZA de NEN EN 12004:2007+A1:2012 et a remis le certificat de constance des performances et le certificat de conformité.	
8. Évaluation technique Européenne	Non applicable	
9. Performance déclarée	D1T selon NEN EN 12004:2007+A1:2012 ; colle en dispersion classique aux propriétés de base, qui répond aux exigences de l'essai d'affaissement.	
Caractéristiques essentielles	Performance	Méthode d'essai
Adhérence initiale	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	NEN-EN 1324:2008 §7.2
Charge thermique	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	NEN-EN 1324:2008 §7.4
Temps ouvert 20 minutes	$\geq 0.5 \text{ N/mm}^2$	NEN-EN 1346:2008
Réaction au feu du matériau	Classe E	NEN-EN 13501-1:2007+A1:2009
Dégagement de composants dangereux	voir FDS	
Optional characteristics	Performance	Méthode d'essai
Résistance accrue à l'affaissement	$\leq 0.5 \text{ mm}$	NEN-EN 1308:2008
La présente déclaration de performance a été rédigée selon l'Annexe ZA de NEN EN 12004:2007+A1:2012.		
10. La performance des points 1 et 2 sont compatibles avec le produit décrit spécifiée au paragraphe 9 rendement. Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité de l'en ARTICLE CI fabricant 4.		
		<p>Wormerveer, 22-08-2013 signé: ing. T.W. Breeuwer; Manager R&D</p> 